

Thomas Gould (1657-1734), prêtre irlandais et missionnaire du Roi en terres thouarsaises

Baptiste Cesbron

Société d'Histoire, d'Archéologie et des Arts du Pays Thouarsais

Dès les premières heures du protestantisme, le Poitou est une terre où les arguments de la Réforme s'enracinent durablement. Dans les années 1540, les missionnaires envoyés par Calvin depuis Genève réussissent même à convertir l'abbesse de Saint-Jean-de-Bonneval, suivie par plusieurs autres religieuses.

En 1598, le royaume de France, exsangue après huit guerres civiles en cinquante ans, connaît une accalmie avec l'Édit de Nantes. Ce dernier, signé par Henri IV, lui-même ancien protestant, octroie des places fortes et de sureté (qui seront supprimées à l'issue de la paix d'Alès en 1629) à ceux de la « RPR », terme officiel de l'époque et volontiers péjoratif pour évoquer les croyants de la « Religion Prétendument Réformée ». Ainsi, dans la généralité de Poitiers, neuf places fortes leur sont accordées dont Thouars avec cent-vingt-cinq hommes de garnison.

Il faut dire que les seigneurs de Thouars font partie de cette noblesse protestante dès le début notamment avec Claude de la Trémoille et Charlotte-Brabantine d'Orange-Nassau. Leur fils Henri III de La Trémoille est né protestant mais est bien obligé de se convertir au siège de La Rochelle en présence du roi Louis XIII et du cardinal de Richelieu en 1628.

Pour prouver sa nouvelle appartenance, il favorise l'implantation de congrégation sur son duché et notamment celle des Ursulines, à Thouars. Il forme ainsi un couple mixte avec sa femme, Marie de la Tour d'Auvergne, fervente protestante dont elle obtient une relative bienveillance à

l'égard de ses anciens coreligionnaires puisqu'il accepte que soit construit en 1643-1644 un temple à Thouars.



Vue sur le temple de Thouars. Collection Henri Barré

Charlotte-Amélie de la Trémoille, petite-fille protestante du couple ducal, relate l'épisode suivant tiré de ses mémoires dans lequel elle apprend la conversion de son père Henri Charles de la Trémoille:

« Ayant pris ma robe de chambre en tremblant, je trouvais ma mère couchée sur le lit tout éplorée, neuf ou dix personnes qui étaient dans la même chambre en même état, de sorte que c'était une triste musique ; j'eus même de la peine à tirer de quelqu'un le sujet de ces pleurs et de ces cris : les miens ne furent pas longtemps à se mettre de la partie quand j'en sus que mon père avait pris la résolution d'abandonner notre religion.

J'allais donc dans le salon et je demandais à mon frère s'il savait notre malheur commun : il me dit que non, je lui dit en deux mots. Il me dit que mon père lui en avait voulu toucher quelques mots en allant à Louzy : il s'était promené sur le bastion et lui avait dit de regarder les églises catholiques et notre temple, que les premières paraissaient si vieilles et notre temple si neuf, qu'il en était de même des deux religions. Il ajouta " je n'ai sus que répondre, tant j'ay été étonné : je pensais qu'il fût devenu fou. "

Mon père arriva le soir à Thouars fort tard et comme les bourgeois avaient pris les armes et avaient allumé des feux de joie pour le recevoir et lui témoigner leur joie de sa prétendue conversion, ils le suivirent tambour battant et tirant continuellement jusque dans la place du château et même dans le château, car quelques tambours et bourgeois me rencontrèrent en robe de chambre comme j'allais me coucher. Ce tintamarre étant joint à l'altération qu'elle avait déjà du retour de mon père, cela fit tomber ma mère évanouie plusieurs fois et elle fut dans des faiblesses continues pendant plusieurs heures. »

Par la suite, ce frère qui est stupéfait par les propos de son père, abjure et devient catholique en octobre 1670. Une dizaine d'années plus tard, il devient le protecteur de Thomas Gould dont la mission, ordonnée par le secrétaire de la Maison du Roi qui gère toutes les affaires liées à la Religion Prétendument Réformée (RPR), Jérôme Phélypeaux, comte de Ponchartrain.



Robert Le Vrac, *Portrait de Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, ministre de la marine de Louis XIV de 1699 à 1715.*

(*hst. c.1710, collections du Château de Versailles*).

En effet, lorsque par l'édit de Fontainebleau en 1685 Louis XIV révoque l'édit de Nantes, les protestants n'ont guère le choix : l'exil ou la soumission par la conversion. On peut estimer que 90% de la population protestante a émigré. Or, l'on dénombre 166 abjurations dans les églises de Saint-Médard et Saint-Laon dans les registres de catholicité pour 1685 et 1686. Extrapolé, ce chiffre nous donne une estimation de plus ou moins 1 500 réformés dans la ville soit 25% des cinq mille habitants thouarsais de l'époque. Ces abjurations sont surtout le fruit des dragonnades, ces virées violentes menées pour la première fois par un régiment de dragons en 1681 dans le Poitou et dont le but était d'arriver par diverses vexations à une conversion forcée des protestants. Ceux qui ne choisirent ni l'exil et ni l'abjuration durent endurer la voie de l'illégalité et de la persécution. C'est finalement un prêtre d'origine irlandaise, qui, une fois implanté sur Thouars, choisit la joute théologique afin d'obtenir une abjuration réelle de la noblesse protestante poitevine.

Thomas Gould naît en 1657 à Cork dans le sud de l'Irlande, une zone où les catholiques n'ont pas le droit d'exercer leur culte. Le nom de Gould, Goold ou Gold, est très présent à Cork puisque de 1442 à 1640, trente maires de cette ville en portent le nom.

À l'inverse de la France, c'est une période de persécution des catholiques par les anglicans. Il y a interdiction pour les catholiques d'enseigner ou même d'assister aux cours. On peut donc supposer que cette raison pousse Thomas Gould à émigrer vers la France en 1678. Il y arrive par la route commerciale qui relie le sud de l'Irlande à La Rochelle. De là, il s'installe dans le Poitou, car concomitamment aux interdictions d'éducation faites aux catholiques en Irlande, les immigrants créèrent des collèges irlandais sur le territoire des



Les nouveaux missionnaires, gravure d'Engelmann (1686)

© S.H.P.F.

puissances catholiques. À Poitiers, c'est un collège jésuite irlandais (pas très loin de Notre-Dame-la-Grande) qui fut fondé en 1674.

Deux sources attestent de la présence de Gould à Poitiers : le *Biographical Dictionary of Irishmen* et *l'Histoire littéraire du Poitou* de Dreux-Duradier. Ce dernier le décrit à son arrivée en France comme étant « entièrement dénué des biens de la fortune ». L'auteur affirme qu'« il s'arrêta à Poitiers et y fit sa théologie. Après avoir reçu les saints ordres, il fut envoyé comme chapelains des Ursulines par l'évêque de Poitiers (Hardouin Fortin de la Hoguette) en 1681 ou 1682 à Thouars ».

Une fois ordonné, Thomas Gould reste dans la région à l'instar de ses compatriotes qui préféreraient faire carrière en France avec un réel statut social plutôt que retourner dans leur pays natal et y subir la persécution.

Installées à Thouars vers 1630 à la demande d'Henri de La Trémoille, les Ursulines (dont le couvent est le bâtiment actuel Anne Desrays qui fut également un hôpital au XX^e siècle) ont pour vocation d'être une maison de conversion. Les jeunes filles protestantes y sont instruites pour revenir à la religion catholique. Ces conversions couronnées de succès, Thomas Gould s'attaque à celles, plus ardues, d'aristocrates toujours protestants « de cœur » mais s'étant résolu à devenir catholiques pour la forme afin d'avoir la garantie de ne pas être inquiétés.

Thomas Gould part en mission, traque les assemblées du Désert illégales, prend son bâton de pèlerin et fait des enquêtes de sincérité auprès des curés des paroisses qu'il visite. Il demande si les familles nouvellement converties font bien leur « *Pasques* » c'est à dire qu'elles se confessent et communient au moins une fois par an ; si elles assistent aux offices, participent à la vie de la paroisse qui est le ciment social dans la société de l'Ancien Régime. Si ce n'est pas le cas, l'abbé Gould rencontre personnellement les anciens huguenots et discute avec eux théologie. Là où certains utilisèrent la force pour obtenir des conversions, Thomas Gould était convaincu que seule une adhésion volontaire ne pouvait être que sincère.

Introduit dans les plus hautes sphères du royaume par son protecteur Charles Belgique de la Trémoille, Thomas Gould se voit attribuer en 1710 deux pensions par le roi Louis XIV, d'un montant total de 900 livres, une somme qui a de quoi attirer les jalousies de ses homologues.

En effet, en 1715, certains chanoines de Thouars accusent Thomas Gould d'abus de pouvoir. Ils lui reprochent notamment de :

- « *présider et fermer les rangs aux Assemblées et processions générales du clergé de Thouars* »,
- « *porter le Saint Sacrement aux Processions du jour et de l'octave de de la feste de Dieu* »,
- « *porter la camaille ou mozette* »,
- « *de porter la bague au doigt* »,
- « *donner la bénédiction du Saint Sacrement à trois Croix* »,
- « *se faire suivre par un domestique* ».

Pour un individu du XX^e siècle, toutes ces revendications pourraient apparaître futiles mais il ne faut pas oublier que, dans le contexte de l'époque, les personnes qui comptent sont le seigneur

et l'abbé ou le curé du lieu. Et puis, être abbé de Saint Laon c'est recevoir une rente. Ces accusations sont fondées où ne sont-elles que le fruit d'une jalousie xénophobe à l'encontre d'un prêtre irlandais qui a su se hisser au sommet de la hiérarchie cléricale de Thouars ? Gould répond que ses prédécesseurs bénéficiaient de tous ces avantages sans que quiconque y retrouve à dire. Pour lui il explique que ces accusations ne s'adressent pas *in fine* à sa personne mais ont pour but d'affaiblir l'Église en général.

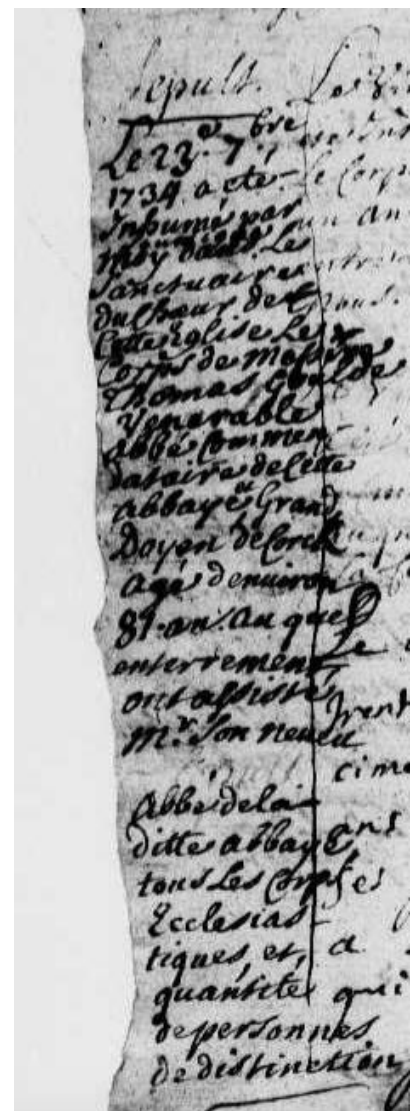
Si Gould concentre ainsi les critiques c'est que sa carrière est à son apogée avec de nombreuses abjurations à son actif. Les pouvoirs publics lui demandent alors de propager ses méthodes par écrit. Sa méthode fonctionne ; en tirer des manuels peut donc être profitable à quiconque souhaite discuter avec des protestants. Il écrit cinq ouvrages qui sont réédités plusieurs fois et même traduits en allemand. Le premier, *Lettre d'un missionnaire à un gentilhomme du Bas Poitou*, est repris en partie huit ans plus tard sous le titre *La Véritable Croyance de l'Église Catholique* qui demeure son ouvrage principal réédité cinq fois. En fait, ce dernier livre est composé de deux parties : la première est une réimpression de la *Lettre d'un Missionnaire*, la seconde est une réfutation de la réponse faite par un auteur protestant à la suite de son premier ouvrage.

Dans ses écrits, Thomas Gould s'appuie et cite les Écritures, les conciles œcuméniques, ou encore des points linguistiques de la liturgie. Mais il est également capable de citer les pratiques d'autres religions comme celles des Anglicans. Il reste très courtois et aborde tous les points sensibles. Son raisonnement se veut logique et très cartésien : il prend en défaut ses contradicteurs en comparant leurs affirmations à des paroles d'Évangile, à l'exégèse et l'enseignement des Pères de l'Église.

En le lisant, on s'aperçoit que Thomas Gould est très cultivé, qu'il cite ses sources impeccablement et par conséquent il est difficile pour son interlocuteur de le contredire même s'il laisse toujours ouverte la porte de la discussion.

L'acte de sépulture de Thomas Gould est consigné dans les registres de Saint Laon le 23 septembre 1734 avec la mention suivante :

« Le 23 septembre 1734 a été inhumé par moy dans les sanctuaires du chœur de cette église le corps de Messire Thomas Gould vénérable abbé commandataire de cette abbaye et grand doyen de Corck, âgé d'environ 81 ans auquel enterrement ont assisté Monsieur son neveu abbé de la ditte abbaye, tous les corps ecclésiastiques et quantité de personnes de distinction. »



Acte de sépulture de Thomas Gould, 23 septembre 1734, paroisse Saint-Laon, Arch. Mun. Thouars

Malheureusement, aucune plaque ne nous permet aujourd'hui de retrouver la tombe de l'abbé.

Le fait que cet acte soit inscrit dans la marge est peu commun, surtout pour un homme de ce rang. Une hypothèse serait qu'il ne soit pas mort à Thouars, que dans cette commune on ait effectivement consigné le décès de l'abbé dans les registres. Une fois le corps « rapatrié » sur Thouars, on aurait procédé à l'enterrement, inséré l'acte d'inhumation dans la marge pour qu'il corresponde au plus proche de la date de décès.

Enfin cet acte mentionne son neveu, également abbé de Saint-Laon. Or, on retrouve une mention de cet abbé dans une publication de 1875 de la « Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres ». « Edmond Gold, vicaire général du diocèse de Poitiers, irlandais, que Thomas Gould faisait passer pour son neveu, mais qui n'était pas son parent, devint abbé par suite de la démission que ce dernier donna en sa faveur quelques temps avant de mourir. »

A la lumière de cette dernière source, deux hypothèses sont envisageables. La première voudrait que ces deux individus aient eu un réel lien de parenté peut-être éloigné et que Thomas Gould, plus âgé, fût appelé « mon oncle » par Edmond Gould. La deuxième emprunte la prudence de l'avis de la Société des Deux-Sèvres est que ces deux ecclésiastiques, au nom très commun dans leur patrie d'origine, ne soient en aucune manière parent. Thomas Gould aurait pu donc prendre sous son aile un compatriote en lui faisant bénéficier de son propre prestige de missionnaire du Roi. Il lui aurait transmis le titre d'abbé comandataire de l'église et ainsi perpétuer la présence d'un clergé irlandais en Poitou.